

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 DECEMBRE 1967

RECEIVED
LE 17 JANVIER 1968
LE 15 DECEMBRE 1967
8897
LE COMPTABLE

67114

OBJET :

Subvention de
fonctionnement à
l'Institut Médico-
Pédagogique d'ARVERT

Le quinze décembre mil neuf cent soixante sept, à 18 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 11 décembre 1967.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BROTEAU, VULTAGGIO, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, OSQUIGUIL, STIPAL, CAMBLONG, REIX, NARTEAU, GACHET.

Représenté : M. TETARD par M. BISCAYE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. VULTAGGIO ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Commission des Finances, réunie le 11 décembre 1967, a examiné la demande de subvention de l'Institut Médico-Pédagogique " LE MANOIR EMILIE " d'ARVERT qui vient de procéder à l'acquisition d'un petit car, qui prend les enfants de la région de ROYAN le matin et les reconduit le soir à leur domicile .

Elle a proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1.500 F. qui sera inscrite au Budget 1968 .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission des Finances du 11 décembre 1967

DECIDE :

- d'attribuer à l'Institut Médico-Pédagogique " LE MANOIR EMILIE " d'ARVERT une subvention de fonctionnement de 1.500 FR (MILLE CINQ CENTS FRANCS) qui sera inscrite au budget 1968 - CHAPITRE 944 .

./..

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme

Pr le Député-Maire
L'Adjoint Délégué,



Maurice Matras
Maurice MATRAS



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s-MER, le

Le Sous-Préfet **8 JAN. 1968**

[Signature]